

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2016

Urbanisme et habitat

Urbanisme

Commune de Houpeville - Approbation de la procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation du bilan de la mise à disposition

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leur document d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Métropole peut cependant mener à terme les procédures engagées par les communes, et engager des procédures d'évolution légères des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Houpeville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2010.

Par courrier en date du 16 juillet 2015, la commune de Houpeville a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour mener une procédure de modification simplifiée de son PLU.

L'objectif de cette procédure est d'adapter :

- l'article 3-5 du règlement, relatif aux entrées charretières,
- l'article 7 du règlement, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives,
- l'article 12 du règlement, relatif au stationnement des véhicules.

Les modalités de mise à disposition du public ont été définies au Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée en amont de la mise à disposition, par courrier en date du 9 février 2016.

L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée a été inséré dans le journal Paris Normandie le 3 mars 2016, mis en ligne sur le site internet de la Métropole et celui de la commune, et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la Mairie de Houpeville.

La mise à disposition s'est déroulée du 14 mars au 15 avril 2016 inclus à la mairie de Houpeville et au siège de la Métropole Rouen Normandie. Des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y mettre ses observations, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

En parallèle, une information sur la procédure a été insérée sur les sites internet de la commune et de la Métropole Rouen Normandie. La Métropole Rouen Normandie a également mis en ligne le dossier de modification simplifiée sur son site internet.

A la fin de cette mise à disposition, 1 observation a été relevée dans les registres. Un bilan de la mise à disposition et des avis des personnes publiques associées est tiré et annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU de Houppeville, tenant compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public, et tel qu'annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5217-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40, L 153-45 à L 153-48,

Vu la délibération du Conseil en date du 15 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacement Urbain (PDU),

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Houppeville approuvé le 27 septembre 2010,

Vu le courrier de la commune de Houppeville en date du 16 juillet 2015 sollicitant la Métropole Rouen Normandie pour engager la modification simplifiée n° 2 du PLU,

Vu le bilan de la mise à disposition du public et des avis des personnes publiques associées annexé à la présente délibération,

Vu la modification simplifiée n° 2 du PLU annexée à la présente délibération, telle qu'elle résulte des ajustements apportés suite aux observations du public et aux avis des Personnes Publiques Associées,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 2 concerne la modification du règlement écrit du PLU conformément à l'article L 153-45 du Code de l'Urbanisme, et consiste à adapter :
 - l'article 3-5, relatif aux entrées charretières,
 - l'article 7, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives,
 - l'article 12, relatif au stationnement des véhicules,

- que les modalités de mise à disposition ont été précisées par le Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015,

- que le projet de modification simplifiée a été notifié aux Personnes Publiques Associées et au maire de la commune concernée par courrier en date du 9 février 2016 et que seule la CCI Seine Mer Normandie a émis des remarques.

- que le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU avec l'exposé de ses motifs a été mis à la disposition du public du 14 mars au 15 avril 2016 inclus, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations, et qu'une observation a été relevée dans les registres,

- qu'à l'issue de cette mise à disposition, un bilan a été établi et qu'au regard de ce dernier, le projet de modification nécessite un ajustement, décrit dans le bilan annexé à la présente délibération,

Décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Houppeville, tel qu'il résulte des ajustements apportés suite aux observations du public et aux avis des personnes publiques associées, et tel qu'annexé à la présente délibération,

- que la présente délibération sera transmise au Préfet,

- fera l'objet d'une affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Houppeville, ainsi que d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de Seine-Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme,

- sera tenue à la disposition du public, ainsi que le dossier d'approbation au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Houppeville,

et



- sera transmis aux Personnes Publiques Associées.

Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le 
ID : 076-200023414-20160526-C2016_0315-DE

Réf dossier : 546
N° ordre de passage : 20
N° annuel : C2016_0315

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 13 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



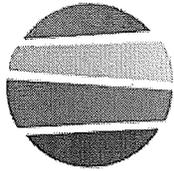
Réf dossier : 546
N° ordre de passage : 20
N° annuel : C2016_0315

RÉUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2016

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h08, M. CHARTIER (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h10, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours), M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h13, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 19h17, Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h17, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE (Grand-Couronne) à partir de 18h07, M. FOUCAUD (Oissel), M. GAILLARD (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h08, M. GRENIER (Le Houlme) à partir de 18h31, Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) jusqu'à 18h45, Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) jusqu'à 19h08, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18h12, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 18h21, Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h15, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 18h54, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h11 et jusqu'à 18h46, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h44, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), Mme MORIN-DESAILLY (Rouen) à partir de 18h14, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen),



métropole
ROUEN NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le



ID : 076-200023414-20160526-C2016_0315-DE

Réf dossier : 546

N° ordre de passage : 20

N° annuel : C2016_0315

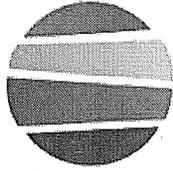
M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly),
Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. PRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER
(Moulineaux),
Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TOCQUEVILLE
(Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON
LENNEP (Amfreville-là-Mivoie),

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme ARGELES (Rouen) par
M. ROBERT, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BETOUS
(Franqueville-Saint-Pierre) par Mme HARAUX-DORMESNIL jusqu'à 19h08, Mme BUREL F.
(Saint-Etienne-du-Rouvray) représentée par Mme LALLIER, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan)
par M. GAMBIER, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DELOIGNON
(Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE,
M. DUPONT (Jumièges) par M. RENARD, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. GUILLOT à
partir de 19h17, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU,
Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD, Mme FOURNIER (Oissel) par
Mme DIALLO, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. LETAILLEUR, Mme GAYET
(Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, M. GOURY (Elbeuf) par M. GAILLARD, M. GRENIER
(Le Houleme) par M. LEVILLAIN jusqu'à 18h31, Mme GUILLOTIN par M. MERABET à partir de
18h45, M. JAOUEN (La Londe) par M. BONNATERRE, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER
jusqu'à 18h21, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY à partir de 18h54, M. LEFEBVRE
(Anneville-Ambourville) par M. HIS, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme
CARPENTIER à partir de 18h46, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, M.
MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan) par M. BELLANGER, M. MERLE (Notre-Dame-de-
Bondeville) par Mme M'FOUTOU, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par Mme LE COMPTE,
M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), par Mme
AUPIERRE, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PHILIPPE (Darnétal) par
M. VON LENNEP, M. ROGER (Bardouville) par M. LE GALLO, M. ROUSSEL (Les Authieux-
sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. BREUGNOT, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN, M. SAINT
(Saint-Martin-de-Boscherville) par Mme FLAVIGNY, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair)
par
M. CALLAIS, Mme SLIMANI (Rouen) par Mme LAHARY à partir de 18h15, M. TEMPERTON
(La Bouille) par Mme TAILLANDIER, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY à partir de
18h54, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. COLOMBEL

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BUREL M.
(Cléon), M. BURES (Rouen), M. CORMAND (Canteleu), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux),



métropole
ROUEN NORMANDIE

M. DELALANDRE (Duclair), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel),
M. DUCHESNE (Orival), Mme MILLET (Rouen), M. PENNELLE (Rouen), M. ROGER
(Bardouville), Mme TIERCELIN (Boos),

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le



ID : 076-200023414-20160526-C2016_0315-DE

Réf dossier : 546

N° ordre de passage : 20

N° annuel : C2016_0315